

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2024

RÉPARATION DES PERSONNES CONDAMNÉES POUR HOMOSEXUALITÉ - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , faite à Vichy par l'État français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision historique. La responsabilité du régime de Vichy ne saurait être masquée.